### Département de la Haute-Vienne

#### \* Commune de DOMPS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt décembre deux mil vingt trois à 18h, suivant convocation en date du douze décembre deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents: Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge Mme CYRILLE Aurore à Mme BOUR Coline

Membres absents:

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mr LEROUSSEAUD Sébastien

#### Délibération 2023/064 en date du 20 décembre 2023

# <u>Approbation de la convention avec le CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne</u>

Madame le Maire indique que suite à la venue et la réunion organisée avec l'architecte et l'urbaniste du CAUE le 10 novembre 2023 pour la réhabilitation du bâtiment situé dans le centre Bourg (ancienne scierie), une convention de mission d'accompagnement a été proposée par le CAUE à la commune. Cette convention prévoit les modalités du partenariat et les missions que peut réaliser le CAUE pour aider la commune à préfigurer la redynamisation du centre Bourg. Madame le Maire donne lecture des principales dispositions de la convention.

#### A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le CAUE et tout document s'y rapportant.
- D'autoriser Madame le Maire à faire adhérer la commune pour 2024 au CAUE 87.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme. En Mairie le 20 décembre 2023 Le Maire

Accusé de réception en préfecture 087-218705804-20231220-D2023-064-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023

